

ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2014, 2015, 2016

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2014, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016, le 16 janvier 2014 à 18h15, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2014 et le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 18e jour de décembre 2013.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a. Directeur des services juridiques et greffier